

Ambassade des Confréries de la Nouvelle Aquitaine

<u>Procès-Verbal du Conseil d'Administration</u> <u>du 19.11.2021 à St Pey d'Armens (33330)</u>

<u>Présents</u>: ALCAYAGA GOIKOETXEA Manolo, BOURET Evelyne, CARNEZ Bruno, DELANNE Pascal, FLEURT Denis, GOURGUES Fabienne, GOURGUES Michel, HARGOUS André, JOUSSON Yvon, MAULIN Dorothée, MAULIN Jean-Claude, VIVES Francis, BRUN Patrick, TIFFON Franck, SILVERT Raoul.

<u>Représentés</u>: CASENAVE Jean Baptiste (par Denis Fleurt), DUPORGE Joël (par Manolo Alcayaga), RABIC Jacqueline (par Manolo Alcayaga), SUSBIELLES Gaxuxa (par Bruno Carnez), MARQUINE Michelle (par Yvon Jousson)

Absente: PENDANX Marie.

Ouverture de la séance à 14h30.

1. Candidature membre bureau

Le Président sortant informe le nouveau CA qu'à la fin de l'AGO, la Confrérie du Chabrol lui a fait part de son oublie de présenter **SILVERT** Raoul en tant que membre de sa Confrérie pour l'élection de nouveau membre du présent CA.

Conformément à nos statuts, le Président propose que notre CA coopte la proposition d'intégrer Raoul Silvert en tant que membre dudit CA. Cette proposition sera confirmée lors de la prochaine AGO.

Adopté à l'unanimité

2. Election du nouveau Bureau

Suites aux propositions faites aux membres du CA présents, ont été élues dans les postes suivants :

<u>Président:</u> Bruno **CARNEZ**, Confrérie de l'Asperge de Pontonx 40

Vice-Président: Yvon JOUSSON, Confrérie de St Romain en Bordelais et Pays Libournais 33

<u>Trésorière</u>: Dorothée MAULIN, Confrérie des Goûteurs de Tricandilles 33

Trésorière adjointe : Michelle MARQUINE, Confrérie du Piment et du Axoa de Veau d'Espelette 64

<u>Secrétaire</u>: Manolo **ALCAYAGA GOIKOETXEA**, Confrérie des Amateurs de Sagarno de la Bidassoa 64

Aide au secrétariat : Nadine Sarrailh qui ne souhaite pas être élue, a été cooptée par le CA

<u>Chargé de mission au sponsoring auprès de la Trésorière</u>: Pascal **DELANNE**, Confrérie du Fino la Montillana du Boucau 64

Développement des territoires :

- Nord-Est Nouvelle Aquitaine : Patrick BRUN, Confrérie du Chabrol en Pays de Montaigne 24
- Nord-Ouest de la Nouvelle Aquitaine : Danièle **CHANUT**, Confrérie de la Tête de Veau de La Rochelle 17
- Pays Basque et Béarn : Manolo **ALCAYAGA GOIKOETXEA**, Confrérie des Amateurs de Sagarno de la Bidassoa 64
- Landes : Bruno CARNEZ, Confrérie de l'Asperge de Pontonx 40
- Gironde : Yvon JOUSSON, Confrérie de St Romain en Bordelais et Pays Libournais 33

Action extérieure :

- Jean Claude MAULIN, Confrérie des Goûteurs de Tricandilles 33
- Yvon JOUSSON, Confrérie de St Romain en Bordelais et Pays Libournais 33

Commission Nature Ecologie: Jacqueline RABIC, Confrérie de la Lamproie de Sainte-Terre 33

Commission Financière: Dorothée MAULIN, Confrérie des Goûteurs de Tricandilles 33

<u>Pour information, Commissaire aux comptes :</u> Michel **MAUREY**, Confrérie de St Romain en Bordelais et Pays Libournais 33

Adopté à l'unanimité

3. Divers:

- <u>a) Contrat de groupe assurance Macif</u>: L'Ambassade a négocié un prix de groupe pour toutes les confréries qui lui sont affiliées. C'est un « contrat type » qui comprend les éléments basiques des risques que toutes les confréries pourraient ainsi avoir à couvrir :
 - La Responsabilité Civile envers les tiers et les membres de la confrérie ;
 - Les risques et dommages encourus par nos confréries lors des déplacements dans les autres confréries, etc...

Un document exhaustif des risques couverts par cette assurance avec un prix de groupe vous sera communiqué. A partir de là, vous aurez 3 solutions :

- Vous restez sur les garanties de la compagnie qui vous assure actuellement ;
- Vous souscrivez au contrat « groupe » mais vous gardez des garanties sur une autre assurance;
- Vous souscrivez au contrat « groupe » et vous demandez une extension pour d'autres garanties non comprises dans ce contrat (qui est un contrat type).

Dans tous les cas et où que ce soit, assurez vous car s'il y a un problème, vous êtes responsable!

Ceci est une information et n'est donc pas soumise au vote.

<u>b) Prix des participations aux chapitres</u>: S'ensuit un échange concernant les prix élevés des participations aux chapitres; ce qui ne favoriseraient pas la participation des confréries les moins argentées...

Ceci est une réflexion et n'est donc pas soumise au vote.

c) Déductions par « abandon des frais » engagés dans les confréries par les membres bénévoles : Pour information, il est possible de déduire des impôts, certaines dépenses liées à la confrérie.

Par exemple, la cotisation, les coûts des repas lors des visites aux autres confréries, les transports etc....

Toutes ces dépenses sont susceptibles d'être déduites de vos impôts (si vous en payez) sous réserve de remplir correctement les imprimés réservés par l'administration à cet effet.

Michel Maurey, notre commissaire aux comptes (bénévole de notre Ambassade) fera un document explicatif afin que nous puissions à souhait faire cette déclaration « sans risque de se prendre les pieds dans le tapis ».

Ceci est une information et n'est donc pas soumise au vote.

Le président, Bruno Carnez Le secrétaire, Manolo Alcayaga Goikoetxea

